



Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Basile, tenue le 8 septembre 2025, à 19h00, au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile

1. Présence et quorum
2. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal
 - 3.1. Acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 11 août 2025
4. Trésorerie
 - 4.1. Comptes à payer – Fournisseurs – Salaires – Débours
 - 4.2. Participation à la soirée-bénéfice annuelle de la FASAP
 - 4.3. Participation au tournoi de golf-bénéfice
5. Période de questions •
6. Correspondance
7. Loisirs
8. Urbanisme
9. Projets
 - 9.1. Octroi de Contrat – Fourniture des matériaux d'éclairage au terrain de balle
10. Service incendie
11. Hygiène du milieu
 - 11.1 Installation de compteurs d'eau aux établissements non-résidentiels
12. Travaux publics
 - 12.1. @Modification du règlement 04-2024 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de Saint-Basile
13. Direction générale
 - 13.1. Modification du calendrier des séances ordinaires pour le mois d'octobre 2025
14. Varia
 - 14.1 Rapport de comités
15. Levée de la séance

Ajournement le 22 septembre 2025

- Lors de la période de questions, le président d'assemblée (le maire) vous invitera à vous présenter (nom et adresse) et à poser vos questions, qu'elles soient en lien avec des points à l'ordre du jour ou non.
- Vous devez respecter les règles d'ordre et de courtoisie, et vous adresser uniquement au président d'assemblée. Ces règles visent à préserver un certain décorum et à favoriser des échanges respectueux et constructifs entre les élus et les citoyens.
- À la fin des échanges, soyez libre d'assister à la suite du conseil ou simplement quitter pour vos obligations personnelles.